

**PROVINCE DE QUÉBEC**37<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 13 DÉCEMBRE 2005**

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 13 décembre 2005*

Aujourd'hui, à neuf heures une minute, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 68 Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- n<sup>o</sup> 119 Loi sur le ministère du Tourisme
- n<sup>o</sup> 126 Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires
- n<sup>o</sup> 129 Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 130 Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives
- n<sup>o</sup> 131 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales

n<sup>o</sup> 135 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

n<sup>o</sup> 226 Loi concernant la Municipalité de Sacré-Cœur

n<sup>o</sup> 235 Loi concernant la Ville de Trois-Rivières

n<sup>o</sup> 237 Loi concernant la Municipalité de Saint-Donat

n<sup>o</sup> 240 Loi concernant la Ville de Chandler

n<sup>o</sup> 241 Loi concernant la Ville de Grande-Rivière

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.